

G/R

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGARI

Ruhengeri, le 5 septembre 1953.-

N° 2464 /Huis.-

A Monsieur le Greffier du Tribunal de 1^{re}
Instance B U K A V U .-

CPI. à Maitres P. SHARFF et HENRI Avocats
à B U K A V U .-

Monsieur le Greffier,

J'ai l'honneur de vous renvoyer en annexe
le commandement et le Procès-Verbal de saisie dans
l'affaire COTRAMA c/ VERMAST.-

L'Huissier, BAUDART. F-

Ruhengeri



6672